

REGLEMENT MOTO CLUB LA LICORNE 85

- 1 - La ponctualité est le respect de soi et des autres (organisateur en tête)
 - 2 - Avoir son propre véhicule, le plein étant fait.
 - 3 - Chaque moto doit-être en état de circuler pour la sécurité de TOUS (pneus, freins etc.....)
 - 4 - Assurance en date de validité (là aussi, pour la sécurité de tous)
 - 5 - Carte grise, permis de conduire, carte d'identité ou passeport valides
 - 6 - Les motards novices aux sorties en groupe seront obligatoirement placé derrière l'ouvreur
 - 7 - Chaque ouvrier ou fermeur aura la possibilité de modifier son groupe pour la sécurité et le bon déroulement des sorties.
 - 8 - Le moto club a des responsabilités envers les participants, aux sorties, de même que les motards envers le moto-club, en respectant ce règlement.
 - 9 - Accepter qu'une sortie organisée par le moto-club la licorne reste une BALADE et pas une COURSE !
 - 10 - ATTENTION, la consommation d'alcool, usage de stupéfiants (à plusieurs jours en arrière) est à la responsabilité de chacun sauf quand celui-ci roule en groupe !
 - 11 - RESPECT DU CODE DE LA ROUTE, c'est :
 - Respecter les autres
 - Respecter les distances de sécurité
 - Rouler en quinconce sans jamais revenir dans la roue de celui de devant
 - Toujours rester dans le même ordre (on s'habitue à celui qui roule devant et à celui qui roule derrière
 - Vérifier que son suiveur est toujours présent. Au cas où, c'est l'avant dernier qui ralentit pour attendre le dernier, l'avant-avant dernier qui attend les deux derniers et jusqu'à remonter à l'ouvreur
 - Utiliser les clignotants à chaque fois que nécessaire (et PENSER à les enlever)
 - Utiliser les appels de feux stop pour signaler un ralentissement, à compléter avec les warning au cas où
 - Utiliser un pied (ou les deux) si obstacle au sol (boue, terre, animaux etc....
 - 12 - Le moto-club décline toute responsabilité en cas de non respect des règles pré-cités
 - 13 - Parce que le moto-club est là pour donner une autre image des motards, merci de montrer le côté positif que peut avoir la moto et son motard vis-à-vis des autres usagers !
 - 14 - Que chaque adhérent prenne du plaisir à rouler ensemble et en toute sécurité lors de nos sorties
- Chaque adhérent doit prendre connaissance du présent règlement, le dater et le signer avec la mention : lu et approuvé

Mention

Signature